



Objet : Arrêté modificatif portant délégation de fonction et de signature à M. Franck OLIVIER, 1^{er} adjoint au maire N°2023-DG-276

Le Maire de la Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne ;

VU l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui permet au maire de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints ou à des membres du conseil municipal ;

VU la séance d'installation du Conseil municipal en date du 4 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection des adjoints ;

VU la délibération n°2023-066 en date du 21 septembre 2023 modifiant le nombre d'adjoints ;

VU l'arrêté n°2022/DG/245 en date du 29 septembre 2022 portant modification de la délégation de fonction et de signature de Monsieur Franck OLIVIER, 1^{er} adjoint au maire ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à une modification de la délégation de fonction et de signature consentie à Monsieur Franck OLIVIER ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'arrêté municipal portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Franck OLIVIER, 1^{er} adjoint au Maire n°2022/DG/245 en date du 29 septembre 2022 est abrogé.

ARTICLE 2 : Délégation de fonction et de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Monsieur Franck OLIVIER, 1^{er} adjoint au maire, en matière de :

- Amélioration de la vie quotidienne,
- Services Techniques,
- Travaux et arrêtés de voirie et de stationnement,
- Gestion de l'eau, des déchets et des transports,
- Environnement en collaboration directe avec Monsieur le Maire,
- Cimetière,
- Commission de sécurité.

AR Prefecture

006-210601183-20230922-2023_DG_276-AI
Reçu le 22/09/2023
Publié le 22/09/2023

ARTICLE 3 : Un spécimen servant de base à l'authentification de la signature et du parafe de Monsieur Franck OLIVIER figure au terme du présent arrêté.

ARTICLE 4 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture, publié sur le site internet de la commune et notifié à l'intéressé.

Monsieur le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Notification faite le 22/09/2023
Signature de l'intéressé :



Fait à Saint-Cézaire-Sur-Siagne,
le vendredi 22 septembre 2023

Le Maire,



Christian ZEDET

Fonction	NOM et Prénom	Signature	Parafe
1 ^{er} Adjoint	OLIVIER Franck		